

LE PPI EN DROIT PUBLIC

Stages au sein d'une juridiction administrative francilienne -Second semestre 2019-

Nous vous invitons à déposer votre candidature, auprès de Madame Patricia LEGUYADER responsable du Service PPI de l'EFB : p.leguyader@efb.fr, et du Conseil d'Etat : candidatures-stages@conseil-etat.fr

POURQUOI ?

Les juridictions administratives sont chargées de **trancher les litiges entre l'administration et les citoyens** en conciliant défense des droits individuels, protection de l'intérêt général et souci de bonne gouvernance. Ce rôle éminent s'affirme davantage chaque année devant la **demande croissante de justice** et touche des **domaines très variés**, notamment le droit public économique, les droits et libertés, ou des sujets émergents tels que la santé ou l'environnement.

PROFILS RECHERCHÉS :

De solides connaissances en **droit public** sont souhaitées. Les chambres fiscales accueillent également les titulaires de masters en **droit fiscal**. Il est attendu des stagiaires un esprit de synthèse et des qualités rédactionnelles, ainsi qu'une parfaite confidentialité sur les travaux effectués.

COMMENT ?

Les stagiaires sont placés sous la responsabilité du président de la chambre auprès de laquelle ils sont affectés. Ils sont susceptibles de rédiger des notes **d'analyse juridique**, d'effectuer des travaux de **recherche** juridique, voire de proposer des **avant-projets de jugement** ou d'arrêt. Ils ont accès aux ressources documentaires de la juridiction et assistent aux **audiences**.

Les stagiaires sont **rémunérés** selon la réglementation en vigueur dans la fonction publique.

OÙ ?

Des stages vous sont proposés :

- au **Conseil d'État** (section du contentieux) ;
- à la **Cour administrative d'appel de Paris** ;
- dans les **tribunaux administratifs de Cergy-Pontoise, Melun, Montreuil et Paris**.

Les candidats peuvent indiquer quelle(s) juridiction(s) ils souhaitent rejoindre en priorité, en fonction notamment de l'intérêt porté par le stagiaire à la nature des contentieux examinés par les différents degrés de juridiction (première instance, appel ou cassation). Cependant, les affectations sont en priorité déterminées par rapport aux besoins des juridictions au regard du profil des candidats.

PROCEDURE DE SELECTION ET DOSSIER DE CANDIDATURE :

La procédure de sélection, sur dossier, est coordonnée par M. Jean-Luc Sauron, conseiller d'Etat. Une réunion de présentation des stages en juridiction administrative est organisée au Conseil d'Etat, le 15 mars 2019, à 17h (inscription auprès de candidatures-stages@conseil-etat.fr). Selon le souhait des juridictions, les candidats pressentis pourront rencontrer rapidement un magistrat de la juridiction devant les accueillir. A la suite de ce rendez-vous, ils seront informés s'ils sont retenus ou non. Si la juridiction ne souhaite pas mener d'entretien, les candidats seront informés après la procédure de sélection opérée par M. Sauron.

Les dossiers de candidature doivent être transmis **jusqu'au mardi 26 MARS 2019 inclus** et contenir :

- une **lettre de motivation** (lettre unique pour l'ensemble des juridictions administratives) ;
- un **CV** ;
- les **dernières notes obtenues en droit public** et, si elles sont en votre possession, les notes à l'examen d'entrée du barreau ;
- une éventuelle **recommandation**.

Le dossier de candidature complet doit impérativement être adressé par courrier électronique à la fois à :

- Madame Patricia LEGUYADER, p.leguyader@efb.fr
- **et** au Conseil d'Etat, candidatures-stages@conseil-etat.fr

IMPORTANT : les élèves retenus pour un stage seront informés par mail de l'EFB en principe au plus tard le **VENDREDI 12 AVRIL 2019**. A défaut de manifestation contraire sous 24 heures à compter de la réception de ce mail, l'accord de l'élève sur le stage proposé sera supposé acquis. A cet égard, nous vous rappelons que toute candidature agréée engage le stagiaire vis-à-vis de la juridiction d'accueil.